



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **mardi 3 juillet 2018, à 19 h**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **5980, avenue Pierre-De Coubertin** - visant à permettre le maintien des marges latérales de 32 cm du côté droit et de 36 cm du côté gauche, malgré l'article 71 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, CE 12^E JOUR DE JUIN 2018.

Le secrétaire d'arrondissement,

Magella Rioux